



Municipalité de Ripon
31, rue Coursol, Ripon, (Québec) J0V 1V0
Téléphone 819 983-2000 – Télécopieur 819 983-1327
Courriel : info@ripon.ca
ripon.ca/urbanisme/

RÉNOVATION DE PLUS DE 500 \$ (B.1) **DEMANDE DE PERMIS OU CERTIFICAT D'AUTORISATION**

(suite de la [partie A. identification](#))

4. DESCRIPTION DES TRAVAUX

4.1 Date de début des travaux : _____ **Date de fin :** _____

4.2 Type de bâtiment touché par la rénovation :

Résidentiel Agricole Commercial Industriel Institutionnel

4.3 Bâtiment principal ou bâtiment complémentaire ?

Principal Complémentaire

4.4 Quelle est la valeur totale des travaux ? *Incluant matériaux et main d'œuvre.*

_____ \$

4.5 Qui exécute les travaux ?

Le propriétaire ou requérant Entrepreneur

4.5.1 Si les travaux sont exécutés par un entrepreneur :

Nom : _____

Coordonnées (tél. / courriel): _____

No. licence RBQ : _____



Est-ce que mon projet est conforme aux règlements ?

Voici seulement les règlements les plus fréquents. Pour plus d'informations, consultez ripon.ca/urbanisme.

- ✓ Une rénovation ne peut modifier la structure d'un bâtiment ou d'un muret de soutènement
Pour toute modification à la structure, un permis différent est requis
- ✓ Il y a un maximum de trois (3) revêtements différents possibles sur un bâtiment
- ✓ Matériaux prohibés pour revêtement et toiture :
 - pare-vapeur (ex. « Tyvex »)
 - polyéthylène (sauf pour une serre)
 - panneaux contreplaqué (sauf pour bâtiment complémentaire de moins de 20 m², doit être peint)
 - tôle galvanisée (ne s'applique pas à la galvalume ou la tôle émaillée, ni aux bâtiments agricoles)
 - mousse ou panneaux isolants
 - blocs de béton non décoratifs sans finition
 - carton
 - papier goudronné ou à l'image de brique

4.5 DESCRIPTION COMPLÈTE DES TRAVAUX À RÉALISER (OBLIGATOIRE)

Inscrire les parties (pièces) du bâtiment, les éléments touchés par la demande et les matériaux utilisés.



Form area with horizontal lines for text entry.

Municipalité de ripon - Demande de permis - Partie B.1. Rénovation (suite)

5. SIGNATURE

Notes

- ✓ Le présent formulaire vise à accélérer le processus de demande de permis et ne constitue en aucun temps une garantie que la demande est complète
- ✓ Le présent formulaire ne peut être considéré comme une autorisation de commencer les travaux
- ✓ Le fonctionnaire responsable peut exiger tout documents ou renseignements supplémentaires nécessaires à l'analyse de conformité du projet
- ✓ Suite au dépôt d'une demande de permis complète, une réponse peut prendre jusqu'à 30 jours civils
- ✓ La Municipalité ne garantit pas que le présent formulaire soit à jour en tout temps et elle n'assume aucune responsabilité quant aux différences qu'il peut y avoir entre le texte officiel et le texte apparaissant sur la version électronique du formulaire.

Je, soussigné(e), (*lettres moulées*) _____
déclare que les renseignements ci-haut mentionnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je réaliserai les travaux en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Aussi, je comprends que le dépôt de cette demande ne constitue pas un permis et une autorisation pour débiter les travaux.

Signé le _____

aaaa/mm/jj

Signature _____

Sans procuration ([partie C](#)), tous les propriétaires doivent signer.

Veillez nous transmettre votre demande complète ainsi que les documents requis par le biais d'une des manières suivantes :

- **En personne** : à la réception, selon l'horaire ([voir site Web](#))
- **Par télécopieur** : 819 983-1327
- **Par courriel** : info@ripon.ca
- **Par la poste** : 31, rue Coursol, #101, Ripon (Québec) J0V 1V0



Adresser tout chèque à la « Municipalité de Ripon », avec objet « Demande de permis ». Pour virement bancaire, écrire à info@ripon.ca. Les cartes de crédits ne sont pas acceptées. Aucun remboursement.

Pour des renseignements sur le dépôt d'une demande, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 819 983-2000 #2701 ou info@ripon.ca.



Section réservée à l'administration

Reçu par :	No. reçu :
Nombre de permis requis :	Estampe
Date de réception de la demande :	